

Aux médias

Développement de la politique des agglomérations Conception globale largement approuvée

Les problèmes de trafic et l'urgence d'y trouver une solution ont nettement dominé la politique des agglomérations au cours de ces dernières années. Si la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) admet l'importance de coordonner l'urbanisation et les transports, elle estime que la compétitivité de nos agglomérations dépend également d'autres domaines politiques. Selon les particularités régionales, les stratégies en la matière pourraient ainsi englober également l'intégration des étrangers, la formation, la santé, la jeunesse, la culture, la sécurité, les affaires sociales, les sports, le tourisme ou encore la promotion économique. A sa séance du 30 juin 2008, la CTA a donc décidé de poursuivre ses travaux et d'approfondir cinq thématiques générales importantes pour le développement de la politique des agglomérations.

La CTA est la plateforme politique de la Confédération, des cantons ainsi que des villes et des communes pour une politique des agglomérations commune en Suisse. La séance de hier était ainsi consacrée à l'évolution future de la politique des agglomérations, en présence du conseiller fédéral Moritz Leuenberger qui a pu discuter avec des représentants des gouvernements cantonaux et communaux.

La politique des agglomérations se concentre aujourd'hui le plus souvent sur les domaines de l'urbanisme et des transports, une thématique dont l'importance est incontestée. Le potentiel de la politique des agglomérations dans le développement durable de la Suisse urbaine n'est toutefois pas – et de loin – épuisé pour autant. Raison pour laquelle la CTA a lancé le débat sur l'avenir de la politique des agglomérations. Le rapport «Possibilités et limites de la politique cantonale des agglomérations» esquisse à l'aide de cas concrets des approches pratiques permettant d'élargir thématiquement la politique des agglomérations.

Ancrer durablement la politique des agglomérations

La CTA a mis en consultation les conclusions du rapport auprès de la Confédération, des cantons, des villes et des communes ainsi que d'autres cercles intéressés. Il en ressort que le principe de la globalité thématique de la politique des agglomérations est largement approuvé. Des exemples concrets montrent par ailleurs qu'il existe déjà des approches dans ce sens. Cette politique doit être développée et consolidée. La CTA a décidé d'approfondir ses travaux sur cinq points forts:

- Le développement de la politique des agglomérations requiert des bases légales claires. Il convient à ce propos de déterminer ce qui doit être réglé à quel niveau institutionnel.

- La globalité thématique souhaitée de la politique des agglomérations exige des efforts de coordination accrus à tous les niveaux étatiques. Pour ce faire, il faut des stratégies et des structures plus transsectorielles.
- Sans incitations financières, la politique des agglomérations ne serait pas aussi avancée. Il faut donc aussi assurer financièrement son développement. Et il s'agit là également de développer des systèmes cantonaux et intercantonaux de péréquation financière et de compensation des charges en faveur des agglomérations.
- Une collaboration déficiente et le report de réformes structurelles dans les agglomérations favorisent la centralisation en faveur des cantons et de la Confédération. Raison pour laquelle il faut mettre en évidence le potentiel des formes de collaboration contraignante, voire même des fusions pour maintenir l'autonomie communale et cantonale dans l'accomplissement des tâches.
- Espaces sociétaux et économiques, les espaces dits métropolitains prennent de plus en plus d'importance dans la concurrence de site internationale. A ce titre, il faut en l'espèce déterminer comment la politique peut gérer leur développement dans un système fédéral et quelles stratégies sont à suivre.

La CTA a décidé à sa séance de hier d'étudier des pistes d'action dans ces domaines.

Culture de bienvenue et intégration vont de pair

La politique des étrangers et d'intégration est un autre dossier fort de la CTA. Réussir son intégration implique pour tout immigré d'être bien informé sur son nouvel environnement. La CTA a donc adopté des recommandations sur la manière de mettre en œuvre efficacement le mandat d'information inscrit à l'art. 56 de la nouvelle loi sur les étrangers. Elle a ainsi formulé des propositions pour une répartition des tâches optimale et invite la Confédération, les cantons ainsi que les villes et communes concernées à élaborer des concepts d'information. En outre, le travail d'information doit s'imprégner d'une culture de bienvenue à l'égard de la population étrangère et appuyer la motivation des étrangers à s'intégrer. Un travail d'information et de sensibilisation actif à tous les niveaux étatiques contribue également à lutter contre les préjugés. La transparence et l'objectivité de l'information inspirent la confiance et favorisent l'ouverture de la population suisse.

Site internet de la CTA

La CTA dispose désormais d'un site internet qui donne des renseignements détaillés sur les projets et les événements de la conférence: www.tak-cta.ch.

Berne, le 1^{er} juillet 2008

Renseignements complémentaires:

- Jean-Claude Mermoud (VD), président CTA (tél. 079 756 41 60)
- Nicole Gysin, cheffe adjointe Service des affaires intérieures CdC (tél. 031 320 30 00)
- Renate Amstutz, directrice UVS (tél. 031 356 32 32)
- Ulrich König, directeur AdCS (tél. 079 770 42 37)
- Georg Tobler, ARE (tél. 079 248 62 94)